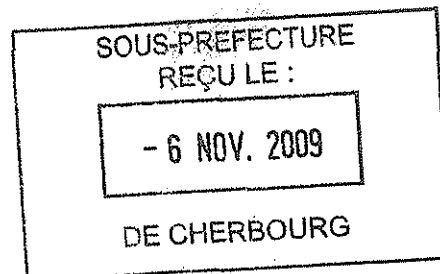




**DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Délégation faite au Président



Réf. : n° 64 – 2009

Date : le 5 Novembre 2009

OBJET : Ecole de Musique – Distribution du fascicule Art'Scène 2009/2010

Exposé

Chaque année l'école de Musique de la Communauté de Communes des Pieux édite environ 6000 exemplaires du fascicule Art'Scène, une compilation des différentes manifestations culturelles du canton des Pieux.

La distribution de ces fascicules pour 2009 peut être assurée :

- sur les communes du canton dont le code postal est 50340 par Médiapost, filiale du groupe La Poste, pour un montant de 665,01 € T.T.C., ce qui représente un volume de 4 295 exemplaires.
- sur la commune de Surtainville dont le code postal est 50270 par le bureau de Poste de Barneville-Carteret, pour un montant de 81,81 € T.T.C., ce qui représente un volume de 450 exemplaires.

A ce titre, la Communauté de Communes des Pieux doit signer un contrat avec chacun des deux prestataires.

Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communes des Pieux,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2008/027 du 6 mai 2008 portant délégation de pouvoir au Président,

Vu le Code des Marchés Publics,

Décide

ARTICLE 1 : de signer le contrat de distribution de Médiapost S. A., 19 rue de la Villette, 69425 Lyon cedex 03, pour les communes du canton dont le code postal est 50340.

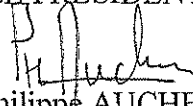
ARTICLE 2 : de signer le contrat de distribution du bureau de Poste de Barneville-Carteret, 25 rue Guillaume le Conquérant, 50270 Barneville-Carteret, pour la commune de Surtainville.

ARTICLE 3 : de dire que les crédits sont inscrits au budget principal 2009, nature 6238 (publication, relations publiques).

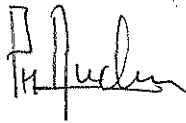
ARTICLE 4 : de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 06/11/2009
et publication ou notification
du : 06/11/2009



LE PRESIDENT,

Philippe AUCHER



LE PRESIDENT

Philippe AUCHER